

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent, entre Lévis et Montréal-Est

Gilles Morin, Princeville

Le tracé du pipeline, si accepté, traversera ma terre à bois, située à St-Rosaire.

Ce tracé réduira encore une fois, ma superficie boisée, après une première ligne électrique, suivie d'une seconde, quelques années plus tard. Encore moins de zones de chasse au cours des années.

Je crois que le projet pourrait être acceptable, s'il ne nécessitait pas d'expropriations. Par exemple, en le passant sur l'emprise de la route 20.

Il y aurait moins d'impacts négatifs, avec un tracé le long de la route 20, puisque pas d'expropriations, et moins de coupes forestières. En cas de problèmes, un accès beaucoup plus facile, aux équipes d'urgences, sur toute la longueur du tracé.

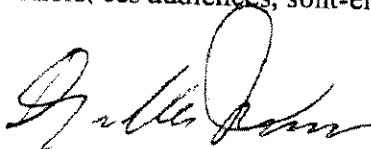
Le tracé actuellement proposé, ne devrait pas être accepté, d'autant plus, qu'il y a des solutions de rechanges.

Je n'ai pas confiance aux représentants d'Ultramar. On a voulu me faire signer une entente, avant même, les audiences publiques, en sous-entendant, que ces audiences étaient de la « frime » car le projet était déjà accepté.

De plus, l'agent de liaison, me présentant le projet, m'a affirmé que la propriété privée, était un privilege qui m'était accordé. À ma connaissance, le Canada, n'est pas un régime communiste. **La propriété privée est un droit en démocratie.**

Ultramar, avec la complicité d'un de nos gouvernements, s'apprête-elle à bafouer ce droit?

Ultramar est tellement confiante, qu'elle a déjà commencé à payer certains propriétaires. Alors, ces audiences, sont-elles vraiment sérieuses, ou sont-elles de la « frime » ?



Gilles Morin